

Compte rendu de la réunion du Comité directeur du 9 septembre 2010

Ouverture de la séance à 20h15.

Présents : Bernard Bruche, Maurice Langry, Christian Delobelle, Patrick Lemesle, Patrick Jean, Jean-Paul Le Corre, Yvette Doussot, Mathieu Gramfort, Christian Hezely, Jean-Luc Herment, Jean-Yves Fleurance, Gilbert Havel, Maurice Pellequer, Yannick Petit, Marie-Pierre Joubert, Violette Saubion, Alain Guzmann, Edel Hezely, Jean-Marie Lemerrier, Didier Desrutin.

Excusé : André Prieur

Election du président :

Depuis le Comité Directeur de Juin, Patrick Lemesle a démissionné de la présidence mais pas du Comité. Le Comité entérine cette démission.

Il faut demander à Bertrand Petit de confirmer sa démission par écrit.

Une discussion s'engage sur les interprétations possibles des statuts et la façon de procéder pour désigner un nouveau président.

La démarche retenue est de désigner un président qui assurera l'interim. Il ne peut être choisi que dans le bureau existant. Il convoquera une assemblée générale extraordinaire dans les meilleurs délais (23 octobre 2010 à 15h au CTSarc). Appel à candidature sera fait pour 3 postes à pourvoir au CD.

Bernard Bruche est le seul candidat. Il est procédé à un vote à bulletin secret : Il obtient 15 voix pour et 5 contre. C'est donc Bernard Bruche qui assurera l'intérim jusqu'à la prochaine AG.

La désignation des présidents de commissions sportives et jeunes est reportée après l'AG.

Définition de poste de Marina :

Lecture est faite par le président et des corrections sont apportées au fil de l'eau.

De droit, à partir du 1^{er} octobre nous serions rattachés à la convention collective du sport qui remplacerait la convention de l'animation à laquelle nous étions rattachés jusqu'à présent.

Une décision devra être prise lors d'un prochain comité après examen des postes

Fonctionnement du pôle par Fred :

Fred présente un diaporama qui se termine par une liste des besoins du centres.

- Les plaques de plexiglas (il est découpé et à prendre chez le fournisseur 142cmx142cm). Maurice Langry s'en chargera avec la camionnette du 91
- Gardes mobiles avec miroirs (cf CTSA)
- Fuites du toit (garantie décennale)
- Mise aux normes de l'installation électrique (va être faite par des bénévoles)
- Ciblerie extérieure permanente (devis en cours)

Il souhaite l'achat d'un minibus pour 4 déplacements du pôle par an plus tous ceux sur la région. La location pour Boé a coûté plus de 600€. La recherche d'un partenariat avec un concessionnaire est souhaitée.

Guillaume s'étonne de la décision du bureau de suspendre le versement de sa prime dans l'attente de la prise en compte des orientations du Comité Régional dans sa lettre de mission.

Rappel des réorganisations des groupes jeunes pour prendre en compte les augmentations à 3 ans des durées des catégories cadets et juniors.

Les entraînements sont répartis entre Guillaume, Marina et l'ETR. Montant évalué à 8000€ pour le fonctionnement des 3 niveaux de groupes. Des économies (3000€) proposée sur la gestion de l'ETR.

Répartition des rôles

Afin d'améliorer les remontées d'informations et le suivi des dossiers (les informations fournies lors du dernier comité pour le calcul du prix de pension 2010-2011 étaient erronées) il est décidé :

Guillaume contactera les militaires sans engager les finances du comité pour les actions de formation, GBM – GER... et accessoirement pour les actions du pôle sur décision du Président.

Fred Azambourg, contact désigné par les militaires dans le contrat, assurera les relations entre le pôle, les militaires et le comité. Il est notamment chargé de définir les besoins en matériel pour que les élus puissent prendre des décisions.

Fixation de la date de l'AG ordinaire : 12 mars 2011

Championnat régional salle.

Suite à l'impossibilité d'obtenir la Halle Carpentier aux dates prévues initialement le 5-6 et 12-13 février, le Championnat Régional Salle est reporté aux 26 et 27 février 2011. Soit à la Halle Carpentier si elle est disponible à ces dates soit à Chennevières. Comme la date n'est pas qualificative, si c'est à Chennevières on ne tirera que 1x18m pour garder le plus de participants dans les duels et pouvoir organiser 2 départs chaque jour.

Carquois rouges,

Des frais de composition de 5000€ sont demandés en plus des 8000€ de frais d'impression pour 5000 exemplaires. Accord pour honorer les frais d'impression mais pas sur la composition.

Procédure d'achat

Le comité valide avec de légères modifications la procédure d'achat. Cette procédure est également valable pour les salariés ou personnes travaillant pour le comité, les élus ne peuvent donner d'accord tacite :

Il est décidé l'instauration de bons de commande pour les achats compris dans les délégations données par le comité :

Décision :

- 1. Au-delà de 3000 euros HT hors frais de fonctionnement récurant, la décision est prise par le comité (en réunion ou par mail) ; dans ce dernier cas les copies des devis sont communiquées en pdf ou en word par mail et les membres du bureau se prononcent à partir du document informatique, si un membre peut avoir de meilleures conditions, il fournit un autre devis qui est alors soumis aux autres membres du bureau.*
- 2. De 151 à 2999 euros, les commandes doivent être revêtues d'une double signature (président et un membre du bureau), ces commandes doivent être communiquées, pour information, au comité le plus proche.*
- 3. Moins de 150 euros, un membre du bureau peut commander mais le trésorier et/ou le responsable du budget doit être avisé par écrit (mail ou courrier) de la commande*

Le trésorier ou le président peuvent déléguer à un salarié les achats de moins de 150 euros dans des domaines précis, ils peuvent retirer la délégation à tout moment.

La délégation est effectuée par mail et copie adressée aux autres membres du bureau

Recrutement d'une secrétaire :

PSE ou emploi tremplin si on recherche un emploi aidé à temps plein ou un mi-temps totalement financé par nous.

On prend un intérim en mi-temps en attendant d'avoir finalisé les démarches.

Tournoi des miss, une subvention CNDS a été obtenue, l'organisateur de ce tournoi aura la même subvention que l'année précédente : 1500 euros

Fin de la réunion à 0h45.